

# VÉLORUTION!

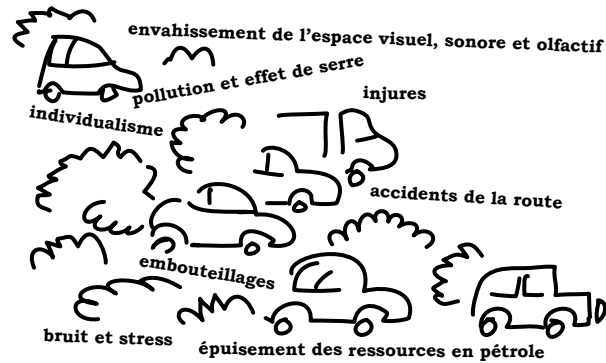
Balade manifestive  
le samedi 12 mars  
départ à 14h00  
square de la MJC St-Sever



Par nos comportements et nos choix, il nous appartient de nous détacher du mode de vie façonné par la voiture qui asphyxie nos villes et nos vies, et de faire la preuve des alternatives.

Faire la VELORUTION, c'est demander :

- La **restitution des espaces urbains** aux piétons, personnes à mobilité réduite, rollers, skates, cyclistes, transports en commun,
- La **création d'un réseau cyclable** cohérent, continu et sécurisé,
- Un **rééquilibrage du code de la route** concernant les droits accordés aux différents usages (voitures, vélos, piétons...) et **l'application du décret** dit "code de la rue" (2008-754 du 30/07/2008)
- La **gratuité des transports en commun** ainsi que leur libre accès, en permanence, pour les vélos.
- La **création de stationnement** pour les vélos sur la voie publique et **des locaux adaptés** et sécurisés dans l'habitat collectif.



La Vélorution n'est pas déclarée en préfecture, ce qui implique que chacunE est responsable pour soi-même, mais il revient à touT/E/S de contribuer à la sécurité du cortège.

ne me jetez pas sur la voie publique, passez-moi plutôt à un autre cycliste

# VÉLORUTION!

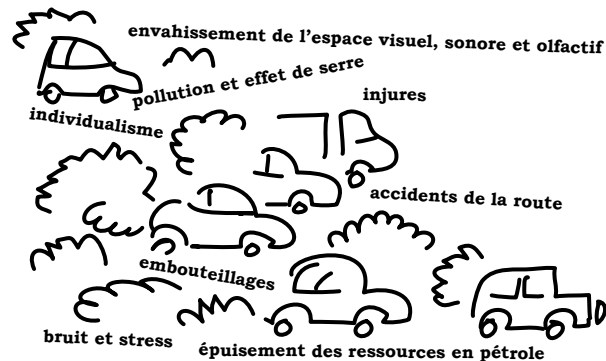
Balade manifestive  
le samedi 12 mars  
départ à 14h00  
square de la MJC St-Sever



Par nos comportements et nos choix, il nous appartient de nous détacher du mode de vie façonné par la voiture qui asphyxie nos villes et nos vies, et de faire la preuve des alternatives.

Faire la VELORUTION, c'est demander :

- La **restitution des espaces urbains** aux piétons, personnes à mobilité réduite, rollers, skates, cyclistes, transports en commun,
- La **création d'un réseau cyclable** cohérent, continu et sécurisé,
- Un **rééquilibrage du code de la route** concernant les droits accordés aux différents usages (voitures, vélos, piétons...) et **l'application du décret** dit "code de la rue" (2008-754 du 30/07/2008)
- La **gratuité des transports en commun** ainsi que leur libre accès, en permanence, pour les vélos.
- La **création de stationnement** pour les vélos sur la voie publique et **des locaux adaptés** et sécurisés dans l'habitat collectif.



La Vélorution n'est pas déclarée en préfecture, ce qui implique que chacunE est responsable pour soi-même, mais il revient à touT/E/S de contribuer à la sécurité du cortège.

ne me jetez pas sur la voie publique, passez-moi plutôt à un autre cycliste